Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N17CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°17-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Emploi non permanent de chargé de projet « Atlas de la Biodiversité » - Prolongation de contrat

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
Vu la délibération n°06-CC09.05.23 « candidature de Pontivy Communauté à l'appel à projet Atlas de la biodiversité communale »,
Vu la délibération n°15-CC200525 « création d'un emploi non permanent de chargé de projet Atlas de la biodiversité »,

Descriptif du projet : Atlas Français de la biodiversité communale

1. *Inventaire précis de la biodiversité du territoire,*
2. *Sensibilisation du grand public, des partenaires et des acteurs socio-économiques*
3. *Intégration de la biodiversité dans les politiques publiques : montée en compétences des élus et services pour une meilleure prise en compte des enjeux dans les aménagements du territoire*

Afin de poursuivre la rédaction du plan d'actions de l'atlas de la biodiversité, il convient de prolonger le contrat, comme suit :

Durée prévisible du projet	*Nombre d'emploi*	*Emploi et catégorie hiérarchique/grade*	*Temps de travail hebdomadaire*
Du 15 octobre 2026 au 14 octobre 2027	1	Chargé de projet « biodiversité » Catégorie B : technicien	Temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter la proposition telle que présentée ci-dessus,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **d'autoriser à signer les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING